

## Simplification administrative

Un plan d'action qui apporte de nombreuses réponses aux demandes formulées par l'U2P et ses membres  
*Page 2*

## Conjoncture

L'érosion de l'activité se poursuit  
*Page 2*

## Négociations

Des solutions positives pour les TPE et les salariés  
*Page 3*

## Événement

Au cœur du Printemps de la proximité  
*Page 3*

## U2P

Les Brèves, l'Agenda  
*Page 4*

@U2P\_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P\_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur [u2p-france.fr](https://u2p-france.fr), rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

## Reconversion professionnelle, CETU : les deux accords apportent des améliorations aux entreprises et aux salariés

L'U2P a d'abord rappelé son regret que les partenaires sociaux ne soient pas parvenus à un accord le 10 avril dernier. Cet échec se traduit par une reprise en main par le gouvernement de l'assurance chômage alors que ce sujet relève par excellence des représentants des employeurs et des salariés.

L'échec de la négociation a également conduit à l'abandon, d'une part de la suppression d'une contribution qui devait permettre aux entreprises d'économiser 1,5 milliards d'euros entre 2024 et 2027, et d'autre part des dispositions relatives aux travailleurs saisonniers répondant aux demandes des professions concernées. En invitant les partenaires sociaux à reprendre le chemin de deux négociations, l'U2P souhaitait redonner sa chance à la négociation paritaire et avait la volonté d'aider les entreprises à attirer de nouvelles compétences et à fidéliser leurs salariés. C'est chose faite dans la mesure où, en deux séances, l'U2P et les cinq organisations syndicales de salariés ont su établir des compromis et dégager des solutions utiles à la fois aux entreprises et aux salariés. Les mesures favorisant la reconversion professionnelle sont de nature à améliorer l'accompagnement des salariés afin qu'ils acquièrent



les compétences utiles à l'entreprise. De même, la mutualisation des indemnités de licenciement pour inaptitude va lever un vrai frein à l'embauche des salariés de 55 ans et plus. En effet les chefs d'entreprise n'auront plus à assumer seuls le poids d'un licenciement en raison de l'inaptitude du salarié senior, le coût étant pris en charge par la branche Accidents du travail - maladies professionnelles. Enfin, conformément au document d'orientation du gouvernement, il est créé un Compte épargne temps universel qui ne générera aucune charge administrative ou financière

supplémentaire pour les entreprises. Pour toutes ces raisons, l'U2P a donné mandat à son chef de file dans ces négociations, Jean-Christophe Repon Vice-Président de l'U2P, pour apposer sa signature aux deux accords nationaux interprofessionnels du 23 avril 2024, l'un sur la reconversion professionnelle et la mutualisation du coût des indemnités de licenciement pour inaptitude, l'autre portant création d'un Compte épargne temps universel. L'U2P invite le gouvernement à reprendre fidèlement le contenu de ces accords et sera attentive à leur transposition législative. ●

## Simplification administrative : un plan d'action qui apporte de nombreuses réponses aux demandes formulées par l'U2P et ses membres

A l'issue d'un premier examen du plan d'action présenté par le gouvernement, l'U2P constate avec satisfaction qu'un grand nombre des mesures qu'elle défend depuis de nombreuses années, y figurent.



Une large partie des 133 propositions formulées par l'U2P fin 2023, dont beaucoup de mesures sectorielles (bâtiment, alimentation, commerce, fabrication, services, professions libérales), sont prises en compte dans ce plan d'action. C'est la preuve que le gouvernement a su s'appuyer sur les attentes des acteurs économiques et agir de façon pragmatique. L'U2P est également rassurée de la

confirmation de deux mesures générales : le test PME et le principe « dites-le nous une fois pour toutes ». Le test PME, qui devra évidemment inclure les TPE, est fondamental. Au lieu des études d'impact qui sont le plus souvent à la main d'une administration, il s'agira bien de faire tester par l'entreprise la pertinence d'une mesure, et qu'elle ne se traduise pas par une charge administrative supplémentaire ou par une insécurité juridique préjudiciable à l'entreprise. Le principe « dites-le nous une fois pour toutes » doit mettre fin aux formalités

redondantes, obligeant enfin les administrations à se partager entre elles les informations issues de l'entreprise. L'U2P est ouverte au dialogue concernant la simplification du bulletin de paie, mais attention de ne pas en arriver à demander deux documents par salarié à l'employeur : l'un simplifié pour le salarié et l'autre détaillé afin de pouvoir informer le salarié du détail des cotisations et contributions. En conclusion, l'U2P accueille avec satisfaction ce plan d'action mais veillera de près à la traduction concrète des mesures. ●

## Conjoncture 1er trimestre 2024 : l'érosion de l'activité se poursuit

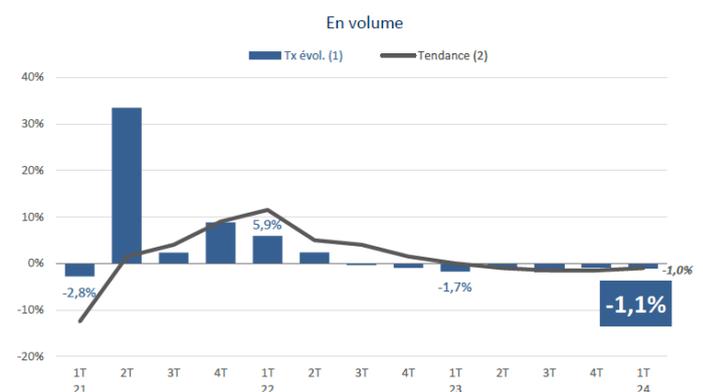
Après une fin d'année 2023 morose (-0,9%), l'activité des entreprises de proximité a poursuivi sa baisse et a même légèrement empiré au cours du 1er trimestre 2024 : -1,1% en volume par rapport au 1er trimestre 2023. C'est le résultat de la dernière enquête menée par l'Institut Xerfi pour le compte de l'U2P.

Tous les secteurs représentés par l'U2P sont concernés, y compris les professions libérales (-0,4%) qui affichaient encore une progression de chiffre d'affaires fin 2023. Les entreprises sans salarié sont les plus affectées, avec une contraction de 3,1% de leur activité, tandis que les entreprises de plus de 10 salariés parviennent à limiter la baisse (-0,1%). Le chiffre d'affaires des entreprises de proximité de la construction est en retrait de 1,5%, les travaux d'entretien-rénovation passant dans le rouge alors qu'ils compensent habituellement la moindre activité en construction neuve. Le secteur de l'alimentation reste en zone négative (-1,9%) mais redresse la barre progressivement, probablement conforté par un niveau d'inflation qui se rapproche petit à petit de la normale. Les hôtels-café-restaurants sont à peine moins impactés (-1,1%) que l'ensemble du secteur alimentaire. Les activités artisanales de la fabrication et des services connaissent également un début d'année défavorable (-1,0%), résultant de la baisse de

chiffre d'affaires plus marquée des artisans des services (-2,1%). Les professions libérales du droit enregistrent une activité en hausse de 1,5%

alors que celles de la santé se contentent d'une progression de 0,6% et que les professions des techniques et du cadre de vie accusent un recul de 2%. ●

■ Evolution de l'activité des entreprises de proximité



## Des solutions positives pour les TPE et les salariés

Dans une vidéo, le Président de l'U2P explique combien les deux accords paritaires du 23 avril apportent de nouvelles solutions aux TPE et à leurs salariés et appelle à établir un dialogue social plus équitable.



Dans un enregistrement de six minutes, Michel Picon est revenu sur l'ensemble de l'actualité de l'U2P au cours de ces dernières semaines et sur les actions à venir. Rappelant les regrets de l'U2P suite à l'échec de la négociation sur l'emploi des seniors, les parcours professionnels et le compte épargne temps universel, Michel Picon renouvelle le souhait d'apporter des solutions concrètes aux besoins des TPE pour faire face aux difficultés

actuelles, notamment en ce qui concerne le recrutement et la fidélisation des salariés. En ce sens, l'U2P a fait des propositions qui ont été écartées par le Medef, apportant une nouvelle fois la preuve que les représentants des grandes entreprises concentrent tous les pouvoirs, au détriment des autres catégories d'entreprises. Au lieu de dégager des compromis constructifs, les partenaires sociaux ont laissé la main au gouvernement, au

risque d'aboutir à des mesures qui seraient inadaptées aux entreprises de proximité. Face à la nécessité d'apporter des réponses au gouvernement, l'U2P a repris la main en engageant des négociations sur les sujets les plus impactants afin de ne pas laisser passer une occasion d'améliorer concrètement la vie de nos entreprises. En réponse aux besoins des entreprises et à l'initiative de l'U2P, un accord a été trouvé au sujet de la reconversion professionnelle, de sorte que, même quand un salarié n'a pas les compétences requises par l'entreprise, il va pouvoir les acquérir dès son entrée dans l'entreprise en fonction des besoins précis de cette dernière. Cet accord traite également le sujet du risque d'inaptitude des seniors de 55 ans et plus, qui constitue aujourd'hui un frein à l'embauche des seniors dans nos entreprises.

L'accord vise à sécuriser l'employeur en mutualisant des indemnités de licenciement qui seront pris en charge par la branche Accidents du travail – maladies professionnelles. Un second accord a été trouvé avec les organisations de salariés au sujet du CETU, compte épargne temps universel. Dans le prolongement de ces négociations, l'U2P va intensifier ses démarches pour qu'à l'avenir les TPE et les PME soient représentées et défendues à la hauteur de leur poids dans l'économie. « Nous avons fait un gros travail déjà auprès des parlementaires au niveau national, il faut poursuivre au niveau territorial, auprès des pouvoirs publics locaux et auprès des chefs d'entreprise de proximité » explique Michel Picon. La vidéo est accessible sur la chaîne Youtube de l'U2P : <https://www.youtube.com/watch?v=LSjhlmpzX-M> ●

## Au cœur du Printemps de la proximité

Le Printemps de la Proximité a débuté le 21 mars dernier et a pour but de révéler le géant économique et les formidables atouts qui se cachent derrière les entreprises de proximité.

A presque la moitié de l'événement national, une vingtaine d'événements ont eu lieu pour défendre les entreprises de proximité, valoriser les métiers, porter les actions de l'U2P partout en France. Les U2P territoriales ont notamment organisé des moments de convivialité et d'échanges entre des élus et des chefs d'entreprise de proximité en leur proposant de devenir « Artisan, commerçant ou libéral d'un jour ». Cela a permis au député Jean Terlier de partager le quotidien d'un boucher charcutier dans le Tarn, et au député Didier Parakian de devenir artisan taxi pendant quelques heures dans les Bouches-du-Rhône. Afin de sensibiliser les élus à la marginalisation des

petites entreprises qui ne peuvent se faire entendre face aux grandes, le livret sur les 5 mesures législatives proposées par l'U2P a été soumis aux députés Eric Pauget (Alpes-Maritimes), Paul Molac (Morbihan), Jean-Marc Zulesi (Bouches-du-Rhône), Damien Abad (Ain) ainsi qu'au sénateur Pierre-Antoine Levi (Tarn-et-Garonne). Certaines rencontres se sont poursuivies sur d'autres sujets en lien avec les activités des artisans, commerçants et professionnels libéraux tels que la conjoncture économique, la simplification administrative, l'accompagnement des entreprises sur le logement et la mobilité de leurs salariés. Tant de problématiques sensibles qui impactent quotidiennement

les activités des entreprises de proximité sur lesquels l'U2P des Pays de la Loire a organisé une conférence de presse. Les U2P des Côtes-d'Armor, de Loire-Atlantique et des Hauts-de-France se sont quant à elles rendues dans des entreprises pour échanger en direct avec les artisans, commerçants et professions libérales. Le

Printemps de la proximité est également l'occasion de sensibiliser les plus jeunes aux différents métiers qui recrutent. L'U2P des Alpes-Maritimes a organisé de multiples échanges avec des jeunes, collégiens, lycéens pour présenter les métiers de la proximité et éventuellement faire naître de futures vocations. ●



## Les Brèves

### Les experts de l'équipe de France des métiers pourront certifier leur expérience.

Les experts métiers qui accompagnent les jeunes dans la compétition internationale Worldskills vont pouvoir faire valider leur expérience par une certification. France compétences vient en effet d'enregistrer au Répertoire spécifique (RS) une certification construite et portée conjointement par CMA France et Worldskills France avec le soutien de l'U2P. Elle viendra sanctionner la formation délivrée par Worldskills France. Elle vise à attester de "l'acquisition par les experts-métiers de compétences transversales". La certification "Accompagner et promouvoir l'excellence métier", est enregistrée pour trois ans à compter de mai 2024. Elle s'adresse aux experts métiers qui, notamment, accompagnent et préparent les jeunes membres sélectionnés dans l'équipe de France des métiers en vue des compétitions des métiers : les Euroskills et les Worldskills. « La certification accordée aux experts métiers pourra être un déclin d'évolution de carrière pour ces experts, en leur permettant, par exemple, de devenir coordinateur pédagogique pour ceux qui sont dans des organismes de formation ou encore en facilitant l'accès à des fonctions de cadres intermédiaires », estime Florence Poivey, la présidente de Worldskills France.

### D'après les chiffres publiés par l'URS-SAF, une baisse du nombre de créations d'entreprises de proximité en 2023...

584 490 entreprises ont été créées dans le champ professionnel de l'U2P en 2023, soit une baisse de 5% par rapport à l'année précédente.

Seuls les secteurs de l'artisanat des services et de l'hôtellerie-restauration affichent une hausse du nombre de créations d'entreprise avec respectivement +8% et +5%. La hausse du nombre de créations d'entreprises au sein de l'artisanat des services est portée par l'activité d'ambulancier avec la création de 845 entreprises en 2023 contre 194 entreprises en 2022 soit +336% sur la période. Au niveau de l'hôtellerie-restauration, l'activité de Restauration traditionnelle est seule à porter cette hausse, le nombre de créations d'entreprises au sein des activités de Débits de boissons et Hôtels/hébergement est quant à elle en baisse.

### ... Une hausse de l'emploi pour certaines entreprises de proximité au quatrième trimestre.

Les activités qui connaissent une progression des effectifs salariés sont diverses. La plus importante hausse se trouve dans le commerce de détail d'optique (+2,6%), les services automobiles (+2,3%), la récupération (+1,5%), les activités d'enquête (+1,1%) et la démolition, terrassement, forages et sondages (+1,0%). Si l'emploi salarié se maintient dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation, malgré une dégradation du niveau d'activité, ainsi que dans l'hôtellerie-restauration et l'artisanat des services, la tendance marque très clairement un essoufflement dans ces secteurs. Le recul de l'emploi salarié touche principalement l'artisanat du bâtiment et de fabrication, avec un glissement annuel de -1,8%. Les chiffres sont également orientés à la baisse au sein des entreprises libérales, à l'exception des professions libérales de santé. ●

## Sur les réseaux sociaux

« C'est ma mission de parvenir à une meilleure représentation des petites entreprises par rapport aux grandes entreprises. » @PiconMichel sur @RTLFrance.

@U2P\_france — X (ex-Twitter) — 1er mai 2024

## L'Agenda

### 16 avril

Participation de Jean-Christophe Repon, chef de file de l'U2P, à la négociation Seniors-reconversion professionnelle-Compte épargne temps universel (CETU) au siège de l'U2P.

### 17 avril

Audition des représentants des listes candidates aux élections européennes par le Président, les Vice-Présidents, le Président de la commission des Affaires européennes de l'U2P et les représentantes des quatre confédérations membres de l'U2P.

### 18 avril

Entretien du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités.

### 23 avril

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le sénateur Philippe Mouiller, Président de la Commission des affaires sociales du Sénat.

### 24 avril

Entretien du Président, du Secrétaire général de l'U2P avec le Président du groupe Union centriste du Sénat, Hervé Marseille, au sujet de la représentativité patronale.

### 30 avril

Entretien du Vice Président Jean-Christophe Repon et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président du Groupe Libertés, Indépendants, Outre Mer, Territoires de l'Assemblée Nationale et Député de la Meuse, Bertrand Pancher.

### 2 mai

Rencontre du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec la Présidente d'ETHIC.

### 15 mai

Entretien du Président, du Vice Président Jean-Christophe Repon et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président du groupe LR à l'Assemblée Nationale, Olivier Marleix, et le Député Stéphane Viry ; puis rencontre avec le Président du groupe démocrate à l'Assemblée Nationale, Jean-Paul Mattei.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 mai 2024

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

#### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

#### CGAD

Confédération Générale de l'Artisanat en Détail

#### CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

#### UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

#### CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage